

Zone Nord-Est
1^{er} CIRCUIT NATIONAL 2 JUNIORS
Qualificatif pour le 2^{ème} Circuit National 1
Fleuret hommes - Epreuve individuelle

Le Club U.J.B ESCRIME de Saint-Dizier a le plaisir de vous inviter au 1^{er} Circuit National 2
fleuret hommes Juniors le

Dimanche 15 novembre 2009

LIEU :

Gymnase de l'U.J.B (Union des Jeunes Bragards)
21, avenue du Général Giraud
52100 SAINT-DIZIER

Contact le jour de la compétition : 06 15 89 86 86

E-mail : ujbescrime@free.fr

Fax : 03 25 05 72 81

ENGAGEMENTS :

Droits d'engagement : **8 €**

En ligne sur le site de la Fédération Française d'Esgrime **avant le mercredi 11 novembre 2009, 23h59.**

Selon le règlement fédéral : « En cas d'absence de tireurs d'un club engagé à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut, les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre mains du club organisateur ». (Décision du CD FFE du 29/03/2008).

LICENCES :

Licence validée FFE pour la saison 2009-2010. La présentation de la licence reste obligatoire. Aucune dérogation ne sera acceptée.

HORAIRES :

	Appel	Scratch	Début
Fleuret Hommes	8H15	8H45	9H00

FORMULE :

1 tour de poules de 6 ou 7 sans éliminé, avec décalage par clubs et par ligues

Classement à l'issue du tour de poules.

Tableau d'éliminations directes sans repêchage.

Toutes les places qualificatives pour l'épreuve de N1 seront tirées (selon les quotas déterminés par la FFE). On ne tire pas la troisième place.

DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Le Directoire Technique sera composé au moins du Président de la zone ou de son représentant, du coordonnateur de la zone ou de son représentant, du responsable de la CRA de la ligue Champagne-Ardenne ou de son représentant. Il sera constitué le matin de la compétition.

Le Directoire Technique prendra ses décisions conformément aux règlements de la Zone et de la FFE.

ARBITRAGE :

Chaque club est tenu de présenter 1 arbitre diplômé pour 4 tireurs inscrits.

Les arbitres seront indemnisés selon leur diplôme en fonction du tarif fédéral en vigueur. Les frais de déplacement sont à la charge des clubs.

REGLE DE COURTOISIE :

Selon la règle fédérale, l'enseignant et/ou l'accompagnateur :

- N'ont pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match.
- N'ont pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet.
- N'ont pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre composant le Directoire Technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le Président de ligue (ou son représentant) ou le Président du Comité Départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun.

TENUE DES TIREURS :

Tenue réglementaire conforme au règlement FFE.

MEDICAL :

Un service médical sera assuré durant toute la compétition.

RESTAURATION :

Une buvette fonctionnera pendant toute la durée de la compétition.

HOTELS :

HOTEL GAMBETTA, 62 rue Gambetta Saint-Dizier Tel : 03 25 56 52 10

CAMPANILE, 31 mail Roland Garros. Avenue de la Loubert Saint-Dizier Tel : 03 25 56 37 36

IBIS : route de Bar-Le-Duc Bettancourt-La-Ferrée Tel: 03 25 07 32 20

PLAN



